

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 10/04/2025

Date d'affichage : 02/04/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 18 Votants : 27

Le 10 AVRIL 2025 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, Maire, M. GIROULT David, Maire Délégué, M. GAHERY Jérôme, M. MESTRES François, M. ROGER Mickaël, Les Adjoints, Mme HARIVEL Magali, M. DESMASURES Jean-Claude, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. HILI Damien, M. DANGUY Sébastien, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme MARIE Christelle, Mme HILLIOU Evelyne, M. BOULAY Didier, Mme BONNEL Marlène et M. LEMOUSSU Bernard, Mme HEUZÉ Séverine, M. HUARD Patrick, Les Conseillers

Absents excusés : Mme HAMEL Manuella, Mme JEHAN Nadia, Mme DESVOL, Mme LEFRANC Elisabeth, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René, Mme GERY Camille, M. SALLES Daniel, M. RENAULT Joël, Mme LEPROVOST Séverine,

Pouvoirs : Mme HAMEL Manuella donne pouvoir à Adrien JEHENNE, Mme JEHAN Nadia donne pouvoir à François MESTRES, Mme DESVOL Emilie donne pouvoir à Anne-Marie ARSENE, Mme LEFRANC Elisabeth donne pouvoir à Magali HARVIEL, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René donne pouvoir à David GIROULT, Mme GERY Camille donne pouvoir à Marlène BONNEL, M. SALLES Daniel donne pouvoir à Sébastien DANGUY, M. RENAULT Joël donne pouvoir à Mickaël ROGER, Mme LEPROVOST Séverine donne pouvoir à Séverine HEUZE

Secrétaire de séance : M. DANGUY Sébastien.

Avenant à la convention de forfait communal pour l'école privée

Afin de procéder à la révision des aides attribuées aux écoles privées pour l'année 2024, il est proposé au Conseil municipal d'approuver un avenant à la convention signée en 2017.

Cet avenant fixe pour 2025, les montants des subventions pour la prise en charge des élèves de l'école privée, calculé sur le coût de revient d'un enfant de l'école publique, à 1 078,80€ par enfant des écoles primaires et maternelles.

D'autre part, sur la proposition de la commission scolaire, il est proposé d'attribuer à l'OGEC une subvention de 26 000€ pour la cantine scolaire de l'OGEC selon le montant prévu dans la convention.

Vote :

Abstention : 2 (Magali HARVIEL et Elisabeth LEFRANC)

Pour : 25

Contre : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les propositions de la commission.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 11 avril 2025.

Le Maire,
Adrien JEHENNE



Accusé de réception en préfecture
050-200059541-20250513-2025-04-03-DE
Date de réception préfecture : 13/05/2025